

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE RIOM  
(PUY-DE-DOME)  
\*

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
32**

**Nombre de votants :  
32**

**Date de convocation :  
3 février 2016**

**Date d'affichage :  
16 février 2016**

L'AN deux mille seize, le 9 février 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

**PRESENTS :**

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL (à partir de la question n° 5), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL.

**ABSENTS :**

**M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à Laurent PAULET*

**Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

**Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Boris BOUCHET jusqu'à la question n° 4*

**M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à Pierrette CHIESA*

**M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint**  
*a donné pouvoir à Vincent PERGET*

**M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à Jackie DIOGON*

**Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

**Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint**  
*a donné pouvoir à Nicole PICHARD*

**Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale**  
*absente*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Yannick BONNET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 FEVRIER 2016**

**QUESTION N° 13**

**OBJET : Fonds d'Intervention Communal 2016-2018 : demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme**

**RAPPORTEUR : Madame PICHARD**

**Question étudiée par la commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 27 janvier 2016.**

Le Conseil Départemental a apporté certaines modifications au dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC) qui s'appliquera sur la période 2016-2018. Des ajustements sont apportés au régime précédent en intégrant notamment un coefficient de solidarité, tenant compte du potentiel financier, du revenu imposable par habitant et de l'effort fiscal.

Aussi, compte tenu du programme pluriannuel d'investissement et de manière à tenir compte des critères d'éligibilité définis au titre de la programmation du FIC 2016-2018, il semble opportun de présenter :

- En « priorité n°1 » l'important programme de construction d'une nouvelle cuisine centrale et la réhabilitation des cuisines des satellites, pour l'année 2016.

- En « priorité n°2 », les travaux de rénovation du Gymnase de la Varenne, pour les années 2017-2018.

L'aide départementale est fixée de la façon suivante : la dépense éligible sur les trois années est plafonnée à 1 million d'euros HT, à laquelle un taux d'intervention de 25%, pondéré par le coefficient de solidarité, de 0.83, est appliqué. Pour toutes les opérations inscrites au plan de financement, cela représente une somme de 207 500 € de subventionnement. Il convient de préciser qu'un seul programme ne peut bénéficier de plus de 80% de l'enveloppe du FIC, hors part exceptionnelle.

De même, au titre du FIC 2016-2018, et compte tenu de son importance, le programme de construction d'une nouvelle cuisine centrale et la réhabilitation des cuisines des satellites peut être présenté au titre de l'enveloppe « projets bâtimentaires exceptionnels ».

# COMMUNE DE RIOM

En effet, la conduite de ce programme répond notamment à un objectif d'optimisation technique et fonctionnelle du service public de restauration scolaire tout en répondant aux normes réglementaires en vigueur en matière de restauration collective, d'hygiène, d'accessibilité et de sécurité. Cette aide peut atteindre la somme de 207 500 €.

La Commune sollicite donc au titre du FIC 2016-2018 une aide d'un montant de 415 000 € pour les deux opérations citées, y compris la part exceptionnelle.

Il est donc proposé au Conseil municipal de présenter au titre de la programmation FIC 2016-2018 les 2 programmes susmentionnés, dans l'ordre de priorité ainsi établi, accompagnés d'un plan de financement prévisionnel qui pourrait s'établir comme suit :

	Montants travaux HT	FIC sollicité	Autre financement	Participation communale
Construction d'une cuisine centrale et mise aux normes des cuisines satellites	1 984 140 €	166 000 €	DETR 441 060 €	1 169 580 €
		Part exceptionnelle FIC 207 500 €		
Rénovation du gymnase de la Varenne	450 000 €	41 500 €	-	408 500 €
Total	2 434 140 €	415 000 €	441 060 €	1 578 080 €

## Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la présentation des programmes de construction de la cuisine centrale et de mise aux normes des satellites (priorité 1) et de travaux de rénovation du Gymnase de la Varenne (priorité 2) au titre du FIC 2016-2018, et ainsi solliciter l'aide du Conseil Départemental liée à ce dispositif.**

## APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 9 février 2016**

**Le Maire,  
Président de Riom Communauté,**

*signé*

**Pierre PECOUL**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20160209-DELIB160213-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2016  
Date de réception préfecture : 15/02/2016

**RIOM**